

2024

www.acerfsformation.com



Certification qualité
QUALIOP1 délivrée au titre
 de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE AIGUES-VIVES

Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER
 04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
 04 66 29 85 02
conseil@acerfsformation.com

RISQUES PLOMB



A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail - CMR)

NOS FORMATIONS

Pour répondre à cette obligation nous vous proposons des actions de formation spécialisées dans nos centres d'Aigues-Vives et de Bagnols-Sur-Ceze

FORMATION PREALABLE

| Catégorie | Durée | Dates |
|---|-------------|---|
| Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier | 5 jours 35h | 13,14,17,18,19 juin 04,05,10,11,12 juillet 09,10,16,17,18 septembre 10,11,14,15,16 octobre 07,08,13,14,15 novembre 12,13,16,17,18 décembre |
| Opérateur de chantier | 2 jours 14h | 13 et 14 juin – 04 et 05 juillet – 01 et 02 août – 09 et 10 septembre – 10 et 11 octobre – 07 et 08 novembre – 12 et 13 décembre |

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

| Catégorie | Durée | Dates |
|---|-----------|---|
| Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier | 1 jour 7h | 19 juin – 12 juillet – 18 septembre – 16 octobre – 15 novembre – 18 décembre |
| Opérateur de chantier | | 14 juin – 05 juillet – 02 août – 10 septembre – 11 octobre – 08 novembre – 13 décembre |

| | | | |
|---|--------------------|------------------|-------------------|
| FORMATION RISQUE PLOMB | 15 et 16 juillet | 17 et 18 octobre | 02 et 03 décembre |
| FORMATION ADR Chapitre 1.3 | 21 juin | 11 septembre | 25 novembre |
| Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante » | 26 et 27 septembre | | |

**Centre ACERFS Formation certifié
 ZA Lallemande, RN 113,
 30670 AIGUES-VIVES**

- Plateforme pédagogique Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure, Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination Pédagogique conforme aux exigences



LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSTAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

2024

www.acerfsformation.com



Certification qualité
QUALIOP1 délivrée au titre
de la catégorie suivante :

ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

| FORMATION PREALABLE | | |
|---|-------------|---|
| Catégorie | Durée | Dates |
| Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier | 5 jours 35h | 03,04,10,11,12 juin 01,02,08,09,10 juillet 05,06,11,12,13 septembre 03,04,07,08,09 octobre 04,05,12,13,14 novembre 05,06,09,10,11 décembre |
| Opérateur de chantier | 2 jours 14h | 03 et 04 juin – 01 et 02 juillet – 01 et 02 août – 05 et 06 septembre – 03 et 04 octobre – 04 et 05 novembre – 05 et 06 décembre |

| RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable | | |
|---|--------------|---|
| Catégorie | Durée | Dates |
| Encadrant Cumul de fonctions / Encadrant Technique / Encadrant de Chantier | 1 jour 7h | 12 juin – 10 juillet – 13 septembre – 09 octobre – 14 novembre – 11 décembre |
| Opérateur de chantier | | 04 juin – 02 juillet – 02 août – 06 septembre – 04 octobre – 05 novembre – 06 décembre |

| FORMATION RISQUE PLOMB | 06 et 07 juin | 19 et 20 septembre | 14 et 15 novembre |
|------------------------|---------------|--------------------|-------------------|
|------------------------|---------------|--------------------|-------------------|

| FORMATION ADR Chapitre 1.3 | 03 juillet | 23 octobre | 09 décembre |
|----------------------------|------------|------------|-------------|
|----------------------------|------------|------------|-------------|

| Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante » | 18 et 19 juillet | 04 et 05 novembre |
|---|------------------|-------------------|
|---|------------------|-------------------|

Centre ACERFS Formation certifié
130 Route de Barjac,
30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique
Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe intérieure,
Extérieure, génie civil, toiture
- 6 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail



Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

**Découvrez les dates des sessions
du centre Aigues-Vives
au dos de cette feuille**

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.